SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 Avril 2009, s'est réuni le Jeudi 30 Avril 2009 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, COLINEAU Etienne, SAILLARD Gérard, ROGER Max, PESET Matthias, OMOND Louis, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, BONHOMMME Régine.

Absents excusés : Néant.

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 19 mars 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt d'une déclaration préalable de M et Mme LEBREQUIER Guy pour l'ouverture d'une fenêtre en pignon sud de leur habitation. Cet immeuble étant dans le périmètre du manoir, le dossier a été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France.

II – JOURNEE DE LA SOLIDARITE

M. le Maire expose que le lundi de Pentecôte étant redevenu un jour férié non travaillé, le Centre de Gestion de la Manche avait demandé aux collectivités que soit précisée les modalités d'application de la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité et supprimant toute référence au lundi de pentecôte. Cette journée doit être de sept heures travaillées si le personnel travaille 35 heures hebdomadaires ou plus, sinon, cette journée est réalisée au prorata de la durée hebdomadaire de travail.

Il a donc été proposé au Comité Technique Paritaire de Centre de Gestion de la Manche que cette journée soit fixée, pour l'ensemble du personnel, selon les modalités suivante :

le personnel de la commune effectuera une heure de travail supplémentaire par semaine durant les sept semaines suivant Pâques et au prorata de la durée hebdomadaire de travail.

Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable, M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'adoption de cette méthode.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces modalités d'application de la journée de solidarité.

III – ESTIMATIONS DES REPARATIONS DU BEFFROI DE L'EGLISE

M. le Maire informe le conseil municipal de l'estimation faite par la société BIARD et ROY concernant la réparation du beffroi ou son remplacement.

Il rappelle que la société Cornille Havard avait également réalisé un devis mais uniquement pour une réparation partielle du beffroi. Or, l'ensemble du beffroi est en mauvais état.

Par ailleurs, le paratonnerre n'est plus conforme aux normes applicables au 01/01/2009

M. le Maire présente les devis de la société BIARD et ROY :

- Restauration du beffroi, joug et battant : 7.574,00 € HT soit 9.058,50 € TTC
- Changement du beffroi, joug et battant : 9.745,00 € HT soit 11.655,02 € TTC
- Mise aux normes du paratonnerre : 1.646,50 € HT soit 1.969,21 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de remplacer le beffroi avec le joug et le battant de cloche ainsi que la mise aux normes du paratonnerre pour un montant total de 11.391,50 € HT soit 13.624,23 € TTC ;

décide que ces travaux seront réglés en investissement ;

autorise M ; le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

IV – PROPOSITIONS DE PRETS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

M. le Maire fait part des diverses propositions faites par les organismes financiers consultés pour des prêts de 15.000 € .

- la Caisse d'Epargne, pour un échéancier trimestriel sur 8 ans, propose un taux de 3,59 % avec des frais de dossier de 80,00 € ;
- le Crédit Agricole, pour un échéancier trimestriel sur 8 ans, propose un taux de 3,78 % avec des frais de dossier de 100,00 € ;
- Dexia Crédit Local, pour un échéancier trimestriel sur 8 ans, propose un taux de 4,00 % avec des frais de dossier de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de quatre (4) voix CONTRE, trois (3) voix POUR et quatre (4) ABSTENTIONS, décide de ne pas contracter d'emprunt et de régler les travaux de l'église sur les fonds de réserve de la commune.

V – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➔ M. le Maire informe le conseil municipal du coût total du débernage de la commune et la remise en état du chemin de l'aéroport soit 3.525 € HT (4.215,90 € TTC).

➔ M. le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'acheter une débroussailleuse et une tronçonneuse pour un montant total de 1.073,57 € HT soit 1.283,99 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler ces dépenses en investissement.

➔ Le repas des Aînés se déroulera le 18 octobre 2009.

➔ Le tableau des assesseurs pour les élections européennes du dimanche 7 juin 2009 est fixé.

VIII – INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

➢ M. CHANTELOUP fait part de l'avancement du diagnostic du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise et la Communauté de Communes du Val de Saire lancent une étude sur le stationnement des touristes et des camping-cars sur le littoral de la côte Est.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20